

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Lons-le-Saunier, le 19 janvier 2023

### **ATLAS DES PAYSAGES DU JURA : RESTITUTION DU PROJET**

**Dans le cadre du projet «Atlas des Paysages du Jura », une restitution du travail réalisé a été présenté ce jeudi 19 janvier 2023, à Chaux-des-Crotenay**

#### **L'Atlas des paysages**

L'Atlas des paysages est un outil d'identification et de connaissance du territoire.

À travers cet Atlas, il s'agit aussi pour chacun des paysages identifiés, de saisir les valeurs particulières qui y sont attachées, les dynamiques et les pressions qui les modifient, et d'en suivre, également, les transformations.

Ces Atlas sont issus de l'entrée en vigueur en France en 2006 de la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage (2000), qui engage les États européens à identifier et qualifier l'ensemble des paysages qui composent leur territoire et qui sont définis comme « *une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* ».

Ainsi, le droit français prévoit que chaque département français doit en disposer, établi conjointement par l'État et les collectivités territoriales.

#### **Un outil au service des territoires**

Sur la base de constats, perceptions, regards et enjeux partagés entre spécialistes, professionnels, actifs, touristes et habitants du territoire, cet outil aide à formuler des objectifs de qualité paysagère et permet d'aménager le territoire avec une approche plus englobante.

Plus qu'un outil de connaissance et de compréhension, cet Atlas constitue ainsi un outil d'aide à la décision à l'attention des collectivités pour leurs projets de territoire, de planification ; des professionnels tels les agriculteurs ou les acteurs du tourisme dans leurs choix de gestion et d'aménagement ; des autres aménageurs du territoire et de tout citoyen dans ses projets individuels.

Par sa fonction d'outil de connaissance, l'Atlas des paysages est également un outil de sensibilisation du public et des acteurs du territoire et de valorisation des sites d'intérêt patrimonial, paysager ou écologique tels les espaces naturels sensibles. C'est ainsi que le travail final a vocation à être dématérialisé afin de le rendre accessible au plus grand nombre possible. Un Atlas de paysages est un document de connaissance.

## L'Atlas des paysages du Jura

La dernière version de l'Atlas des paysages du Jura datait de 2001, et avait été mis en œuvre par les CAUE sur la base d'une méthodologie commune entre les quatre départements de l'ancienne région Franche-Comté, sous un pilotage de la Direction régionale de l'environnement.

En 2019, la Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL) Bourgogne-Franche-Comté a finalisé son travail de présentation des paysages de la nouvelle Région : la charpente paysagère Bourgogne-Franche-Comté. Cette démarche a permis de définir le socle de connaissances pour engager les démarches de révision des Atlas des paysages les plus anciens.

Afin de se conformer au droit et au montage historique du premier Atlas des paysages du Jura, l'État, le Conseil départemental et le CAUE ont travaillé conjointement à cette révision. Une convention financière tri-partite a ainsi été signée le 30 septembre 2020, à hauteur de 115 997 € (2/3 État, 1/4 Conseil départemental, 1/12 le CAUE), permettant au bureau d'études recruté de débiter sa mission en janvier 2021.

La gouvernance retenue pour suivre l'élaboration du document a permis d'associer de nombreux partenaires locaux, dont les collectivités et établissements publics locaux, la Région, le Parc Naturel Régional du Haut Jura, l'agence d'urbanisme de Besançon, la faculté de Besançon, la Chambre d'agriculture, sans compter tous ceux qui ont eu l'occasion de s'exprimer tout au long de la démarche, à l'image d'ateliers de travail et autres stands de concertation.

## Fiche technique

Cet Atlas est co-porté par l'État, le Département du Jura et le Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE).

Bureau d'étude et de la maîtrise d'ouvrage :



### CAUDEX

Paysage et  
Stratégies territoriales

- **Clément BOLLINGER**  
Directeur de projet  
Paysagiste DPLG  
Phytosociologue
- **Simon LACOURT**  
Directeur de projet  
Paysagiste DPLG  
Géographe et pilote de drone
- **Flora VALENTIN**  
Paysagiste  
Chargée de projet
- **Anne FAURE**  
Urbaniste et paysagiste  
Chargée de projet



### FABRIQUES

ARCHITECTURES PAYSAGES  
Architecture, paysages  
et urbanisme

- **Pierre JANIN**  
Directeur de projet  
Architecte DPLG  
Architecte conseil de l'état
- **Lubin Aimé**  
Chargé de projet  
Architecte DE et urbaniste



### Karolina SAMBORSKA

Photographie

- **Karolina SAMBORSKA**  
Paysagiste DPLG  
Photographe



### Julien RIOU

Studio de développement digital

- **Julien RIOU**  
Directeur artistique, formation  
et création digitale
- **Rodolphe BESNIER**  
Création digitale  
Développeur

Intervenants :

- Mme Emilie FLEURY-
- 
- JÄGERSCHMIDT, Ministère de la transition écologique, DGALN
- Mme Sophie LHEUREUX, paysagiste du Parc Naturel Régional du Haut-Jura
- Mme Nathalie VORGER-FABRE, Communauté d'agglomération Riom Limagne
- M. Morgan BOURDENET, DGS de la Communauté de communes Champagnole-Nozeroy

La Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage définit le paysage comme « *une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* ».